

Proposition de
Charte des utilisateurs adultes du matériel informatique et de l'internet
à annexer au règlement intérieur de l'école

Ecole :

Préambule :

La présente Charte s'inscrit dans le cadre de la protection du milieu scolaire et des mesures de responsabilisation définies par la circulaire 2004-035 du 18/2/2004 (BO n°9 du 26 février 2004).

Elle s'inspire de la charte type nationale proposée à l'adresse suivante :

→ www.educnet.education.fr/chrgt/charteproj.pdf

Elle a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques mis à la disposition des enseignants et des élèves dans l'enceinte scolaire à des fins qui ne peuvent répondre qu'à des **objectifs pédagogiques, éducatifs et institutionnels** (que ce soit sur le temps scolaire ou hors temps scolaire).

Les règles et obligations énoncées ci-dessous s'appliquent à toutes les personnes adultes (enseignants, assistants et intervenants, personnels techniques...) autorisées à utiliser les moyens informatiques.

Chacun de ses utilisateurs, signataire de cette charte, engage sa responsabilité dans les utilisations qui sont faites de ces moyens.

1 – Protection des mineurs

Les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves en les préparant, en les conseillant et en les assistant dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques. Il incombe donc aux équipes pédagogiques de garder de bout en bout la maîtrise totale des activités liées à l'utilisation des outils informatiques, notamment en exerçant une surveillance constante des activités des élèves, de manière à pouvoir intervenir rapidement en cas de problème, à repérer et faire cesser tout comportement pouvant devenir dangereux ou illégal et à **signaler aux Personnes Ressources TICE de circonscription toute anomalie** qui mérite une attention et un traitement particuliers (par exemple signalement de sites inappropriés).

A cet effet, les équipes pédagogiques s'engagent à utiliser avec les élèves des outils de recherche sécurisés (comme le navigateur Cerbère préconisé et fourni par l'Inspection Académique de l'Orne).

L'utilisation des outils informatiques permet aux élèves de se construire des compétences qui sont validées par chaque enseignant, quel que soit le niveau, dans le Brevet Informatique et Internet (B2I).

Téléchargeable sur le site de l'IA, Rubrique TICE 1 → www.ac-caen.fr/orne/ress/resspeda/tice/ress/B2i.pdf

2 – Respect de la loi

La quantité et la facilité de circulation et de copie des informations et des contenus sur Internet et sur cédéroms ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation.

Il est rappelé, en premier lieu, que les utilisateurs ne doivent en aucune façon porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education nationale, en particulier aux principes de neutralité religieuse, politique et commerciale.

Le signataire s'engage, en outre, à prendre connaissance du document départemental **Protection de la propriété intellectuelle et du droit à l'image** réalisé par un groupe départemental en 2004 :

→ Consultable sur le site de l'inspection académique de l'Orne (www.ac-caen.fr/orne - Rubrique Ressources administratives - Lien : <http://www.ac-caen.fr/orne/etab/ressadmin/doc/les2/proteccint.pdf>)

Il reconnaît que sont ainsi notamment (mais pas exclusivement) interdits et pénalement sanctionnés:

- **Le non-respect des droits de la personne** : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure...
- **Le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique** : la copie, la reproduction et la diffusion d'une œuvre en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits ; les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de

sauvegarde) ; la contrefaçon ; le téléchargement et la copie illégale d'œuvre non assortis d'un paiement de droits...

Sont également soumis à autorisation et/ou déclaration:

- La constitution de fichiers numériques nominatifs, y compris de fichiers photographiques
 - déclaration simplifiée auprès de la CNIL → <http://www.cnil.fr/index.php?id=1248>
 - autorisation de prises de vues à faire signer aux parents des élèves
<http://www.ac-caen.fr/orne/ress/resspeda/tice/droit/droit%20image.pdf>
- La mise en ligne d'un site d'école (le directeur est le responsable d'édition, une information est à faire auprès de l'Inspecteur d'académie s/c de l'IEN)
 - <http://www.ac-caen.fr/orne/ress/resspeda/tice/ress/infomiseenligne.pdf>

3 – Respect de l'intégrité des réseaux, des machines et des lieux.

Les lieux et les outils étant mis à la disposition de tous les utilisateurs dans l'enceinte scolaire, il convient d'adopter un comportement qui permette à tous de travailler dans de bonnes conditions :

Chaque utilisateur s'engage donc :

- A prendre soin du matériel et des lieux mis à sa disposition,
- A informer les membres de l'équipe éducative de toute anomalie constatée qui pourra aussi faire l'objet d' **une information auprès du correspondant TICE de sa circonscription**,
- A ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau,
- A ne pas installer de logiciels autres que ceux adoptés par l'équipe enseignante, ni télécharger de programmes sans que l'équipe éducative ait donné son accord (est notamment interdit le téléchargement de programmes permettant de télécharger des fichiers sons ou vidéos, lesquels peuvent porter atteinte au bon fonctionnement des machines et comporter des risques d'infestation de virus).
- A fermer toutes ses sessions de travail après utilisation des machines, à couper éventuellement la connexion internet et à ranger tous les supports numériques (CD et DVD) à l'endroit prévu à cet effet.
- Le bon maintien des lieux et des outils relève aussi de la bonne surveillance qui est faite des utilisations avec élèves.

4 – Respect de la déontologie informatique :

L'utilisateur s'engage à respecter les règles de base de la déontologie informatique.

Notamment :

- A ne pas masquer intentionnellement sa véritable identité (dans les correspondances par courrier électronique, il s'engage à signer de son propre nom : les pseudonymes sont exclus).
- A ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur,
- A ne pas tenter de se connecter sur un compte sans y être autorisé,
- A ne pas modifier ou détruire toute information qui ne lui appartiendrait pas,
- A ne pas accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation,
- A ne pas porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur.

Signature de l'utilisateur